



## Communiqué sur les résultats de l'appel à projets dans le cadre de l'opération "Sécurité des infrastructures routières dans les collectivités territoriales"

Conformément aux dispositions du cahier des charges de l'opération « Sécurité des infrastructures routières dans les collectivités territoriales », lancée en 2024, en partenariat avec la Direction Générale des Collectivités Territoriales, la commission de sélection des projets proposés, s'est réunie le lundi 16 décembre 2024 à 10 h, au siège de l'Agence Nationale de Sécurité Routière.

Après examen des dossiers de participation à l'opération conformément à la procédure de sélection des projets objet de l'article 5 du cahier des charges précitées, la commission a choisi 22 projets, répondant aux critères exigés, qui se répartissent sur 7 régions et 16 communes (liste n° 1).

Aussi, la commission a identifié 10 autres projets (liste n° 2), qui se répartissent sur 4 régions et 8 communes, susceptibles de bénéficier de cette opération sous réserve de compléter leurs dossiers par plus d'informations).

Il est à signaler que les projets sélectionnés ou susceptibles de l'être, feront l'objet de conventions spécifiques entre la NARSA et les communes concernées.

A cet effet, l'Agence Nationale de la Sécurité Routière invite les communes qui figurent sur les listes n° 1 et n° 2, à prendre attache avec les directions régionales relevant de la NARSA, en vue d'achever la procédure administrative relative à cette opération.

